

Conditions générales de vente à compter du 28/06/2010

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les ventes par DSMA SARL au capital variable et libéré de 100.000 €, (ci-après dénommé "DSMA") à tous ses clients, acheteurs, et/ou distributeurs (ci-après dénommé "l'Acheteur") et ce nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer dans les conditions particulières ou les conditions générales d'achat de l'Acheteur. Les personnels ou représentants ne sont pas qualifiés pour déroger aux présentes conditions générales de vente, ou les modifier, ni pour engager DSMA par la signature de contrats ou protocoles.

1 COMMANDES

Les commandes ne sont réputées acceptées par DSMA et les engagements pris par DSMA ne sont valables qu'à la date de confirmation écrite par DSMA de la commande et au plus tard à la date de l'établissement de la facture par DSMA.

Les catalogues et autres documents techniques et publicitaires, tarif ainsi que toute information communiquée à l'Acheteur ne sont donnés qu'à titre indicatif, DSMA n'étant pas lié par les spécifications figurant sur les dits documents. Toutes modifications aux marchandises et documents visés ci-joint peuvent être apportées par DSMA sans avis préalable et sans qu'elles puissent donner lieu à réclamation. Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans accord préalable écrit de la part de la direction de DSMA.

2 LIVRAISON

Les délais de livraison prévus dans les bons de commandes et acceptés par DSMA n'ont qu'une valeur indicative. Tout retard éventuel du fait de DSMA, de ses fournisseurs ou de la survenance de tous cas fortuits ou de force majeure, ne saurait autoriser l'Acheteur à annuler sa commande, à refuser la livraison des Marchandises, à suspendre ou retarder les paiements et/ou à réclamer des dommages intérêts ou remboursements de frais ou pénalités de retard de quelque nature que ce soit.

En cas de retard de livraison du fait de l'Acheteur, le paiement des Marchandises est exigible à compter de la date de l'avis de mise à disposition des Marchandises notifié à l'Acheteur par DSMA ou l'un de ses transporteurs. La livraison a lieu départ entrepôt de DSMA et vaut acceptation de la livraison.

Le coût du traitement et le cas échéant du port venant en sus : Sauf opérations spéciales et négociées le franco de port France Métropolitaine est de 1200 € h.t. + suppléments : samedi +15 €, autre adresse et particulier : +5 €. Les relcats seront sujet au frais de port.

Le risque transport est à la charge de l'Acheteur à l'exclusion de toute responsabilité de DSMA qui n'effectue l'expédition et les opérations accessoires au transport qu'en qualité de mandataire de l'Acheteur et aux risques et périls de ce dernier sans que de telles opérations ne puissent conférer à DSMA la qualité de commissionnaire de transport ou de transporteur.

En cas d'avarie ou manquant les mentions imprécises telles que "sous réserve de déballage" n'ont strictement aucune valeur. L'Acheteur devra vérifier l'état et le contenu de chaque colis au moment de la livraison et devant le livreur qui effectue la livraison. Toute avarie ou manquants devra être signaler avec précision sur le bordereau du transporteur qui a livré et devant le livreur. Toute réclamation pour être admise devra être adressée au transporteur qui a livré par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de 48 heures suivant le jour de livraison. Le non respect de telles réclamations et de ces conditions engage la totale et entière responsabilité de l'Acheteur. Les marchandises seront alors considérées comme étant livrées en bon état.

3 CONDITIONS DE PAIEMENT

L'Acheteur devra atteindre le C.A. hors taxes de 3050,00 € et présenter un premier bilan fiscal pour déclencher une étude d'encours soumise aux critères de l'établissement d'assurance crédit choisi par DSMA et ci-après dénommé Factor. Les conditions de paiement des commandes sont sous réserves d'analyses/Factor : paiement à 30 ou 60 jours, par lettre de change acceptée date de facture. Toute lettre de change devra revenir au Factor sous huitaine munie de l'Acceptation de l'Acheteur. Dans l'attente, l'absence ou le dépassement de l'encours accordé par le Factor, le paiement se fera par virement bancaire anticipé ou carte bancaire. L'escompte de 1% est exclusivement réservé pour les règlements comptant sous huit jours reçus effectivement par le Factor et les règlements anticipés par carte ou virements bancaires.

A défaut de paiement à la date indiquée sur nos factures, et le délai de règlement prévu par nos conditions générales de vente étant expiré, l'Acheteur sera de plein droit et sans mise en demeure redevable d'une pénalité d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal selon la Loi LME du 4/08/08 qui modifie les articles L. 441-6 et suivants du code de commerce. Tout rejet de chèque ou d'effet provoquera une facturation forfaitaire d'impayé de 50 €.

4 RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises livrées, prêtées, exposées ou facturées par DSMA restent sa propriété jusqu'à l'encaissement intégral du prix indiqué par lui. L'encaissement intégral du prix ne résulte pas de la simple remise de traite ou de tout autre moyen de paiement, mais s'entend de son crédit effectif et complet sur le compte bancaire désigné par DSMA. L'acheteur devra s'acquitter de l'intégralité du prix de ces marchandises avant de les louer, les prêter, les vendre ou les utiliser.

A défaut du respect par l'acheteur de ses obligations, et en particulier à défaut de paiement du prix des marchandises à l'échéance convenue, la vente est résolue de plein droit, si bon semble à DSMA, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, DSMA ayant la faculté de reprendre immédiatement possession des marchandises, sans aucune sommation, où qu'elles se trouvent. L'Acheteur est tenu d'assurer les marchandises contre tous les risques pour une somme égale au prix de vente par DSMA et ce à compter de leur livraison et jusqu'au paiement complet de leur prix.

5 GARANTIE

DSMA garantit les Marchandises dans les conditions définies pour chacune des Marchandises. En aucun cas DSMA se substitue aux fabricants pour lesquels il est distributeur.

La garantie de DSMA ne joue que pour les Marchandises accompagnées de la facture d'achat des dites Marchandises. Sont exclus de la garantie tout dommage causé par une mauvaise installation, un usage anormal, un entretien non conforme aux prescriptions d'utilisations fournies par la marque ou résultant de réparation ou de modifications apportées par l'Acheteur, d'une négligence de l'Acheteur, de ses agents, préposés ou de tous tiers.

Dans le cadre de cette garantie, DSMA ne peut être tenue qu'à la remise en état de la Marchandise dont la défectuosité aura été confirmée par DSMA à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice ou dommage matériel ou corporel, direct indirect et/ou imprévisible résultant notamment de la privation de jouissance et/ou de l'installation défectueuse des Marchandises.

6 LITIGES

Tous les litiges de quelque nature qu'ils soient, au titre des présentes conditions générales de vente, relèvent de la compétence exclusive des Tribunaux compétents du siège social de DSMA même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, de demande incidente et de toutes autres actions, quelles que soient les modalités et lieu de paiement ou de livraison.

Les tarifs ou/et conditions communiqués par DSMA sont rigoureusement confidentiels, la divulgation totale ou partielle de ces tarifs ou/et conditions à toutes personnes morales ou physiques, à tout concurrent direct ou indirect de DSMA entraînera des poursuites judiciaires au titre de la réparation du préjudice lié à la divulgation de secrets professionnels conformément à la Loi.

Date

Cachet de l'Entreprise, nom prénom et signature du dirigeant suivi de la mention : "j'approuve ces conditions de ventes"

Formulaire d'ouverture de compte

Veillez compléter et nous retourner les deux feuilles du formulaire suivant accompagnées de vos RIB et K BIS récents.

Pour une ouverture de compte rapide il est nécessaire de compléter toutes les demandes titrées de couleur verte pour que le système informatique valide la fiche.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre entière disposition.

Département commercial

Aude@dsma.fr

01 4612 4656

Elisabeth@dsma.fr

01 4612 4654

Patrick@dsma.fr

01 4612 4652

Dominique@dsma.fr

01 4612 4667

Marc@dsma.fr

01 4612 4666

Fax Mail Commande

0972121111@dsma.fr

Département administratif et financier

Michel@dsma.fr

01 4612 4657 fax : 01 4612 4658

Département Service après vente

e.schriqui@dsma.fr

01 4612 4650 fax : 01 4612 4651

Demande d'Ouverture de Compte => notez votre raison sociale ici =>

Nous vous remercions de votre confiance et afin d'éventuellement vous ouvrir un compte nous vous prions de **faxer ou adresser au 0972121111@dsma.fr ce document et nos conditions de vente dûment rempli, vos RIB et K' récent.**

Selon nos conditions de ventes ci-jointes, lorsque vous aurez atteint le C.A. hors taxes de 3050 €. et présenté un premier bilan vous déclencherez une analyse financière de notre service crédit qui vous proposera alors un encours. Dans cette attente les conditions de règlement seront virement anticipé, carte bancaire.

Adresse	Adresse complémentaire	Code Postal	Ville
Téléphone	Fax	GSM	E.mail Acheteur (obligatoire)
Horaires d'ouverture ? - ? ? - ?	Fermeture annuelle au	Autres informations	
Nom du DIRIGEANT	Nom de l'ACHETEUR	N° de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE	

Marchés visés - Domaine d'activité

Entrée de gamme Milieu de gamme Haut de gamme

Grand public Pro_A_Visuel Dj Bar Pub Restaurant Informatique Studio TV

Vidéoprojection Collectivités Théâtre/Cinéma Événementiel Batiment/Electricité

Intégrateur Radios Incentive Autres

Etes-vous ?

Revendeur Grossiste VPC Prestataire Installateur Maître d'œuvre Loueur

Autres

Vos revues professionnelles préférées :

Vos Références fournisseurs :

Vous nous connaissez par la presse. Pages Jaunes ... ?

Quel produit vous intéresse en priorité ?

Date	Cachet de l'entreprise	Signature du Dirigeant
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Cadre réservé à DSMA

Date :	Tarif expédié le	par	BD le	par
Demande SFF le	par	Demande N°	Factor N°	
C.E le	par	Observations :		

Distributeur exclusif

COM-PACT7 - SCREEN VIDEO (écrans et toiles pour la projection) - XWAVE - TONAR - NEXTBEAT - NIGHT LITE - MusicAcces - SCOTT Média Recording - OEM Slipmats - Produits personnalisés

Grossiste européen

NEXTBEAT - ZOOM - PHILIPS - SAMSUNG - TOSHIBA - PIONEER PRO - DENON PRO - JVC PRO - PANASONIC - SHARP - SANYO - TECHNICS - SONY - JBL - MARANTZ - MITSUBISHI - QSC - SENNHEISER - MAXELL - MITSUBISHI - MAXON - ORTOFON - SHURE - AKG - LG Electronics - LEATHERMAN - AVC - TEAC - TASCAM - OSRAM - RADIOLA - SCHNEIDER - LENCO - PROCELL - ROLAND - C Audio - MAG LITE - TDK - KENWOOD - YAMAHA - CTX - SMILE - LEADSINGER - MOTION Pro - TECHWOOD

Nous ne faisons pas de ventes directes au particulier